

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME DE PARRAINAGE DOCTOLIB

Article 1 - Organisateur

DOCTOLIB, société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 54 quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret, identifiée sous le numéro 794 598 813 au RCS Nanterre (ci-après désigné "l'Organisateur" ou "Doctolib") organise une campagne de parrainage (ci-après désignée le "Programme").

Article 2 - Objet

Le Programme est une campagne de parrainage ouverte aux abonnés de Doctolib (ci-après les "Parrains" ou les "Abonnés"), qui leur permet d'inviter leurs pairs à souscrire aux services de Doctolib (ci-après les "Parrainés"), en leur partageant un lien de parrainage disponible sur leur Service d'Agenda de Doctolib.

Le présent Contrat est soumis aux articles L. 1453-3 et suivants du Code de la santé publique ("CSP").

Article 3 - Définitions

Abonné désigne tout acteur de santé exerçant sur le territoire français bénéficiant d'un abonnement Doctolib Patient.

Parrain désigne tout Abonné aux Services Doctolib exerçant sur le territoire français, et qui invite un ou des acteurs de santé éligible(s) à participer au Programme.

Parrainé désigne tout acteur de santé exerçant sur le territoire français, qui n'est pas Abonné aux Services de Doctolib et qui reçoit une invitation à souscrire aux services Doctolib par un Parrain.

Programme désigne la campagne de parrainage ouverte aux acteurs de santé éligibles exerçant sur le territoire français.

Article 4 - Conditions d'accès

La participation au Programme est gratuite.

Pour participer, les Parrains et les Parrainés doivent accepter les présentes Conditions générales de parrainage, ainsi que les [Conditions générales](#) d'utilisation des Services Doctolib accessibles sur le site Doctolib.

4.1 Conditions d'accès pour les Parrains

Le Programme est accessible à tous les Abonnés jusqu'au 31/12/2025 inclus (ci-après "Durée du Programme").

Les Abonnés pourront accéder au Programme depuis la page dédiée dans leur application client Doctolib, sous l'onglet "Notification >> Parrainage", et pourront partager leur lien unique de parrainage à leur(s) pair(s) directement depuis cet espace.

4.2 Conditions d'accès pour les Parrainés

Le Programme est accessible à tous les Parrainés, ayant reçu une invitation d'un Parrain, pendant la Durée du Programme.

Article 5 - Présentation du Programme

En aucun cas la participation au Programme de parrainage ne peut faire l'objet d'un paiement ou d'une quelconque compensation financière, directe ou indirecte. Par conséquent, aucune réclamation ou recours de quelque nature que ce soit, en rapport avec le Programme, ne peut être fait à l'encontre de Doctolib.

Doctolib se réserve le droit d'apporter toutes modifications ou de remplacer le Programme par d'autres conditions en cas de circonstances nécessitant le report, la réduction, l'extension, la modification, l'ajout, la suspension ou l'annulation du Programme et de ses conditions générales sans préavis, sans que les Parrains ou Parrainés ne puissent invoquer le Programme ou les conditions générales mentionnées dans le présent document. Les Parrains et Parrainés seront informés de ces changements dans la mesure du possible et sous toute forme appropriée. Doctolib ne peut être tenu pour responsable de tout changement et aucune compensation de quelque nature que ce soit ne peut lui être réclamée pour cette raison.

Article 6 - Données personnelles

Les informations communiquées par le Parrainé dans le cadre du Programme sont strictement confidentielles et à l'usage de Doctolib, en sa qualité de responsable de traitement, afin de :

- Assurer la participation au Programme et sa bonne organisation ;
- Informer le Parrainé de son éligibilité à sa souscription aux Services Doctolib ;
- Permettre à Doctolib de contacter le Parrainé par téléphone et par courrier électronique afin d'organiser une consultation personnelle, en indiquant le nom du Parrain.

Ainsi, dans le cadre du Programme, le Parrain accepte que son nom et l'image de son profil Doctolib soient utilisés dans les messages (e-mail et téléphone) adressés à ses Parrainés par l'Organisateur.

En application du Règlement Européen Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016 n°2016/679, les Parrains et Parrainés disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification, de suppression, de portabilité et d'opposition des données les concernant auprès de l'Organisateur du Programme à l'adresse suivante : contact.dataprivacy@doctolib.fr

Les données personnelles collectées et traitées dans le cadre du Programme sont soumises à la [Politique de protection des données personnelles Doctolib](#).

Article 7 - Déontologie

Les Parrains et Parrainés déclarent agir en toute liberté et indépendance dans le respect des règles déontologiques de leur profession.

Le présent Contrat est soumis aux articles L. 1453-3 et suivants du code de la santé publique (« CSP »)

Les Parrains et Parrainés déclarent et garantissent qu'ils ne se trouvent dans aucune situation d'empêchement (incompatibilité ou conflit d'intérêts) prévue par la loi ou les règlements éventuellement en vigueur dans leur établissement le cas échéant.

Les Parrains et Parrainés sont libres de leur discours et non contraints par des scripts obligatoires, ils gardent leur pleine liberté et indépendance.

Article 8 - Droit applicable

Ces dispositions sont soumises au droit français.

Toute plainte ou réclamation relative à l'interprétation ou à l'application des présentes conditions générales doit être adressée par écrit à l'Organisateur dans le mois suivant la fin du Programme et sera réglée dans la mesure du possible à l'amiable et de bonne foi entre les parties.

Si aucun règlement à l'amiable n'est trouvé, les parties peuvent soumettre toutes difficultés relatives à la validité, l'application ou à l'interprétation des présentes aux Tribunaux compétents dans le ressort de la Cour d'appel de Paris, auxquels les parties attribuent compétence territoriale, quel que soit le lieu d'exécution ou le domicile du défendeur. Cette attribution de compétence s'applique également en cas de procédure en référé, de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

Si certaines dispositions des présentes conditions s'avèrent nulles ou inapplicables ou deviennent nulles ou inapplicables après la participation, la validité des autres dispositions des présentes conditions n'en est pas affectée. La disposition nulle ou inapplicable est remplacée par une disposition valide et applicable dont les effets se rapprochent le plus possible des objectifs de Doctolib. Les dispositions ci-dessus s'appliquent en conséquence au cas où les conditions s'avéreraient incomplètes.

Article 9 - Mise à jour des Conditions Générales du Programme

L'Organisateur se réserve le droit de mettre à jour ces Conditions Générales à tout moment et sans préavis. En cas de modification, l'Organisateur publiera la modification sur le site web <https://www.doctolib.fr/>, les applications ou tout autre support Doctolib. Cette modification prendra effet dès sa publication. Si un Parrain ou Parrainé continue à utiliser le Programme à la suite d'une modification, ils seront réputés avoir accepté les Conditions Générales modifiées.

L'Organisateur ne peut être tenu pour responsable de tout changement et aucune compensation ne peut lui être réclamée pour cette raison.